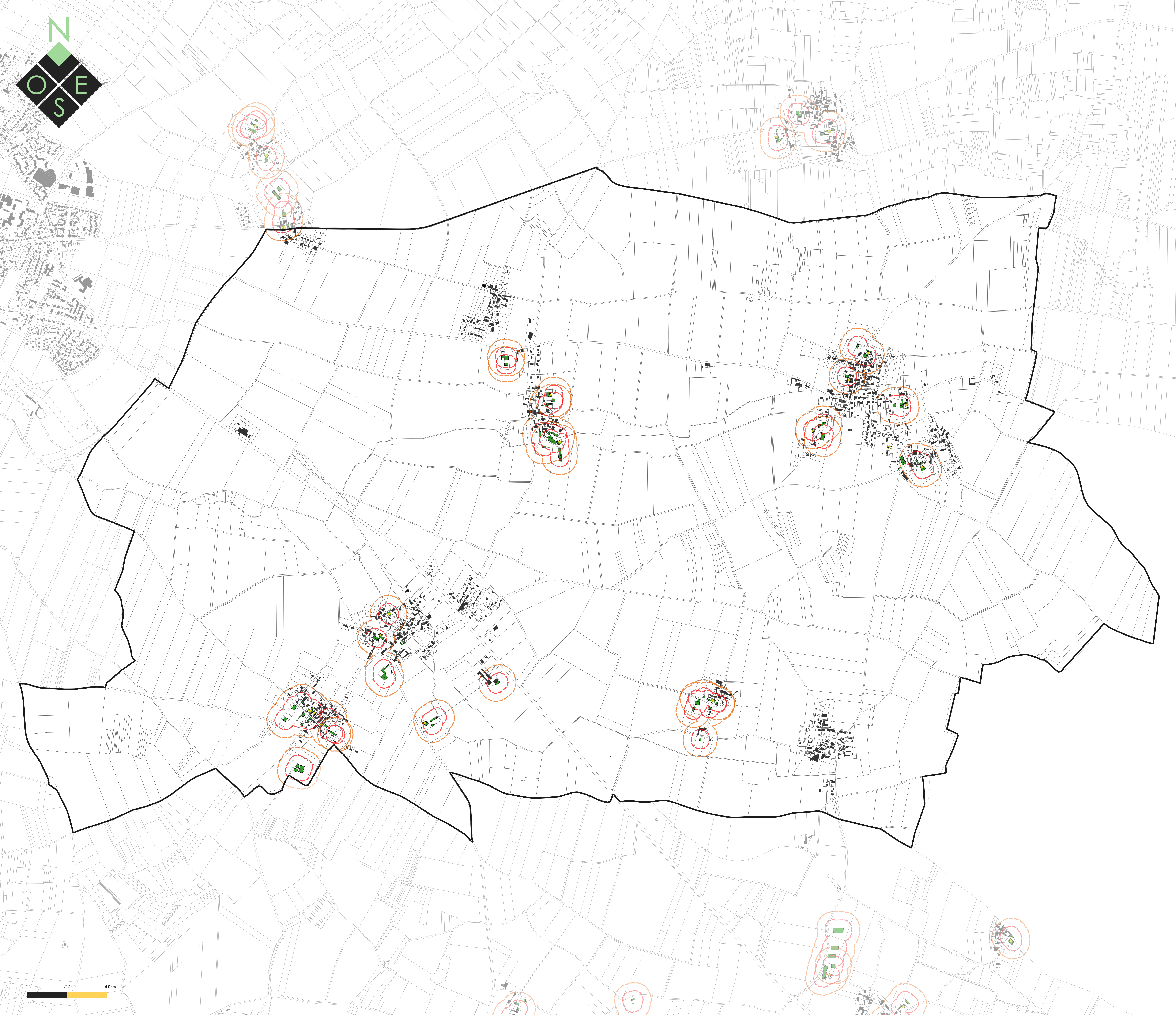




LÉGENDE

PERIMETRE DE RECIPROCITE DES BATIMENTS AGRICOLES

- ★ Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité de 100 m
(bâtiment agricole ou d'élevage)
- Périmètre de réciprocité de 50 m
(bâtiment agricole ou d'élevage)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales

> Nb : Etat des lieux au 31/01/2020.
Données transmises par la chambre
d'agriculture de la Charente-Maritime et
corrigées par les élus du territoire.

Département de la
Charente-Maritime (17)

Communauté de
Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



Livre 6 - Annexes

9.1 - Périmètre de réciprocité des bâtiments agricoles

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7500 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de
Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil
le 31/01/2020

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ SAINT-MARD

